

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction :

Thème : C04.03 développement économique

Objet : Un plan de relance pour un virage vers une production durable en Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 30 juin 2020, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique en date du 1er avril 2019,

Vu la délibération n°20160005 du Conseil Régional du 04 janvier 2016 relative à la délégation d'attributions du Conseil Régional à son Président,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

Vu l'avis émis par la commission Rayonnement(culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

PREAMBULE :

Après huit semaines de confinement et d'arrêt de la machine économique, notre région n'échappe pas à la crise. Pourtant, dès le 12 mars, la Région Hauts-de-France lançait un ensemble d'actions financières et bancaires immédiates pour les entreprises.

Bien que toutes ces mesures prises aient été pertinentes et nécessaires, la survie des entreprises régionales dépendra de la vitesse à laquelle elles récupéreront du chiffre d'affaires. Il s'agit donc de maintenir les compétences existantes et d'endiguer les défaillances des entreprises.

Le plan de relance dans les Hauts-de-France vient tout à la fois adapter les réponses d'urgence à la crise déjà prises par la Région et soutenir les secteurs d'activités les plus touchés et les plus fragiles. Il vient apporter sa contribution à toutes les initiatives européennes, nationales et locales prises pour amortir le choc économique et social et pour préserver l'avenir.

Ce plan de relance se doit aussi :

- de proposer à notre Région un pacte productif régional durable pour permettre aux entreprises et aux citoyens d'affronter les défis économiques, écologiques et sociaux et d'en tirer des opportunités de croissance et de mieux vivre.
- de renforcer les compétences disponibles en Hauts-de-France et d'accompagner les personnes qui vont être confrontées aux conséquences sociales de la crise économique.

Le plan de relance dans les Hauts-de-France se veut une opportunité dans des chantiers d'avenir de se transformer pour devenir un territoire toujours plus dynamique, innovant et attractif pour les entreprises et les populations.

C'est un virage vers une production durable en Hauts-de-France que ce plan engage.

Pour ce faire, ce plan reposera sur cinq axes :

- La consolidation de notre industrie et de l'emploi, via la transformation des chaînes d'approvisionnement vers des modèles moins internationalisés et dépendants, la relocalisation d'entreprises, l'agilité et l'innovation sur les chaînes de production, la transition numérique ;
- L'amplification de la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) pour décarboner notre économie, via un pacte productif régional durable autour principalement de deux grands plans de développement de l'économie circulaire et de décarbonation de l'économie « Industrie et Co2 », mais aussi autour de la bio économie, et l'investissement massif dans les bâtiments à énergie positive ainsi que dans les énergies renouvelables partagées ;
- Le renforcement de notre capital humain pour préserver l'emploi et conforter nos capacités productives ;
- La cohésion territoriale, en s'appuyant sur le soutien à l'investissement public, facteur de dynamisme pour le secteur du bâtiment et des travaux publics dès lors que les règles de la commande publique sont adaptées pour faciliter son accès aux entreprises régionales ;
- L'attractivité et la cohésion sociale, via des mesures de réduction des déserts médicaux, d'investissement dans la recherche et le milieu hospitalier, ainsi que des mesures permettant d'anticiper les impacts sociaux de la crise que nous traversons.

Le plan de relance présenté en annexe de la présente délibération sera renforcé par un acte 2, tenant notamment compte des perspectives ouvertes au niveau européen à la suite des annonces de la Présidente de la Commission européenne et des réflexions encore en cours avec les différents partenaires de la Région.

DECIDE

D'adopter le plan de relance annexé à la présente délibération.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

Acte 1 du plan de relance dans les Hauts-de-France pour un virage vers une production durable en Hauts-de-France.

Après huit semaines de confinement et d'arrêt de la machine économique, la reprise de l'activité économique avec la fin des mesures de restriction sanitaire le 11 mai reste progressive et a mis en évidence toutes les fragilités de l'appareil de production régional.

Notre région n'échappe pas à la crise. La consommation des ménages est en fort recul. L'investissement productif est impacté par les incertitudes et la réduction de l'activité. Les exportations sont en baisse du fait du recul de l'activité mondiale. Avec les carnets de commande qui se sont effondrés, les entreprises vont devoir affronter le mur de la dette et de l'impasse de trésorerie, alors que les besoins de financement seront très importants.

Dès lors, l'emploi risque de pâtir de ce marasme avec ses conséquences en termes de perte de capital humain que le chômage en hausse engendrera. La compétitivité de nos entreprises régionales peut être fragilisée à moyen terme, si les investissements productif et humain et si l'innovation sont sacrifiés pour passer le cap de la reprise. Par ailleurs, le confinement a démontré la nécessité de sécuriser les approvisionnements stratégiques pour éviter une dépendance à quelques pays qui ont mis en danger notre activité.

Pourtant, **dès le 12 mars, la Région Hauts-de-France lançait un ensemble d'actions financières et bancaires immédiates** pour les entreprises (fonds de premier secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables, prêts Région/BPI France (Prêt régional de revitalisation, prêt croissance TPE, prêt rebond), contribution au Fonds national de solidarité, doublement de nos capacités de garanties régionales via BPI France, FRG et France Active, report d'échéances de remboursement, accélération du délai de paiement, maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle malgré le confinement, ...). Au final, ce sont plus de 327 millions d'euros qui ont été mobilisés concrètement au service des entreprises régionales.

C'était nécessaire, compte tenu du tissu local de nos entreprises :

- Plus de 90 % des entreprises évoluent dans des secteurs touchés par les mesures sanitaires (50 % dans les services, 90 % dans le commerce, le transport, l'hébergement, la restauration et 10 % dans la construction) ;
- Plus de 85 % des entreprises ont moins de 20 salariés, dont 40 % sont des entreprises individuelles, avec un ou deux mois de trésorerie disponible ;
- Des groupes étrangers participent beaucoup au dynamisme régional, via leurs filiales, qui devraient réduire leurs investissements (24 % du chiffre d'affaires régional, 47 % des exportations).

Bien que toutes ces mesures prises aient été indispensables, la survie des entreprises régionales dépendra de la vitesse à laquelle elles récupéreront du chiffre d'affaires. Il s'agit donc de maintenir les compétences existantes et d'endiguer les défaillances des entreprises.

Le plan de relance dans les Hauts-de-France vient tout à la fois adapter les réponses d'urgence à la crise déjà prises par la Région et soutenir les secteurs d'activités les plus touchés et les plus fragiles. Il vient apporter sa contribution à toutes les initiatives européennes, nationales et locales prises pour amortir le choc économique et social et pour préserver l'avenir.

Si ce plan de relance vise à favoriser la reprise des activités économiques et redonner visibilité et confiance aux entreprises, aux artisans, commerçants et indépendants, il se doit aussi de porter une véritable ambition de transformation de l'économie régionale, à partir de l'acquis stratégique de la dynamique Rev3 (Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France). La dynamique REV3 vise à concilier le développement économique, la protection de l'environnement et du climat, par une utilisation responsable et raisonnée de l'énergie et des matières premières.

Pour préserver l'avenir de ses enfants, la Région doit « montrer la bonne direction » aux entreprises et aux citoyens. La bonne direction est celle qui nous permettra d'accéder à une croissance vertueuse, compatible avec le respect de la nature et de ses ressources.

A terme, Il s'agira de proposer à notre région un **pacte productif régional durable** pour permettre aux entreprises (production) et aux citoyens (consommation responsable) d'affronter les défis économiques, écologiques et sociaux et d'en tirer des opportunités de croissance et de mieux vivre.

Le plan de relance se doit aussi de renforcer les compétences disponibles en Hauts-de-France et d'accompagner les personnes qui vont être confrontées aux conséquences sociales de la crise économique.

Le plan de relance dans les Hauts-de-France se veut une opportunité dans des chantiers d'avenir de se transformer pour devenir un territoire toujours plus dynamique, innovant et attractif pour les entreprises et les populations. **C'est un virage vers une production durable en Hauts-de-France que ce plan engage.**

Pour ce faire, il va reposer sur **cinq axes** :

- **La consolidation de notre industrie et de l'emploi**, via la transformation des chaînes d'approvisionnement vers des modèles moins internationalisés et dépendants, la relocalisation d'entreprises, l'agilité et l'innovation sur les chaînes de production, la transition numérique ;
- **L'amplification de la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) pour décarboner notre économie**, via un pacte productif régional durable autour principalement de deux grands plans de développement de l'économie circulaire et de décarbonation de l'économie « Industrie et Co2 », mais aussi autour de la bio économie, et l'investissement massif dans les bâtiments à énergie positive ainsi que dans les énergies renouvelables partagées ;
- **Le renforcement de notre capital humain** pour préserver l'emploi et conforter nos capacités productives ;
- **La cohésion territoriale, en s'appuyant sur le soutien à l'investissement public**, facteur de dynamisme pour le secteur du bâtiment et des travaux publics dès lors que les règles de la commande publique sont adaptées pour faciliter son accès aux entreprises régionales ;
- **L'attractivité et la cohésion sociale**, via des mesures de réduction des déserts médicaux, d'investissement dans la recherche et le milieu hospitalier, ainsi que des mesures permettant d'anticiper les impacts sociaux de la crise que nous traversons.

Il est précisé que les actions prévues dans chacun des cinq axes seront déclinées dans le cadre des délibérations du Conseil régional ou de sa commission permanente. A cet effet, les modalités de mise en œuvre des propositions présentées feront l'objet de délibérations spécifiques ou modificatives ultérieures.

Les annonces de la Présidente de la Commission Européenne sur **le Plan européen pour la relance** vont dans le sens d'une solidarité européenne affirmée dont la France et notre Région pourront bénéficier. Il est notamment proposé d'accompagner les efforts des Etats dans une relance socio-économique juste et de réaliser des investissements urgents dans les domaines environnementaux et numériques. Les priorités affichées sont toutes en cohérence avec la stratégie économique régionale, et s'appuieront sur la dynamique REV3.

Ce plan se monte à 1 850 milliards d'euros. A ce jour, les montants précis dont pourrait bénéficier la région Hauts-de-France ne sont pas connus mais ils seront assurément très conséquents. La majorité des politiques régionales pourront être concernées par les initiatives sectorielles de relance financées par le programme « Next Generation UE » et par le budget pluriannuel communautaire post-2020. Sur la base d'une première simulation réalisée par l'ANCT, le programme opérationnel FEDER-FSE (2021-2027) de la région Hauts-de-France se verrait affecter environ 1,124 milliard d'euros, en hausse de 4,75%. Parallèlement, dans le cadre du programme Green New Deal (ou Pacte Vert européen) visant à atteindre l'objectif zéro rejet de CO2 en 2050, le Fonds de Transition Juste doté

de 40 milliards d'euros pourrait augmenter notre dotation régionale Hauts-de-France de plus de 600 millions d'euros à partir du 1er janvier 2021.

Le conseil régional et ses partenaires départementaux, locaux et l'Etat en Région seront sollicités pour porter ou cofinancer des projets éligibles aux priorités de la future programmation budgétaire européenne, certains étant éligibles dès cette année et parfois financés à 100% par l'UE et d'autres à partir du 1er janvier 2021 et parfois financés à 100% jusqu'à la fin de l'année 2022.

Il s'agit là d'une opportunité pour conforter ce plan de relance durable.

C'est la raison pour laquelle, **le plan de relance ici présenté sera renforcé par un acte 2**, tenant notamment compte de ces évolutions à venir et des réflexions encore en cours avec les différents partenaires de la Région, qu'ils soient issus du monde économique, de l'emploi, du monde associatif, du CESER, des services de l'Etat, des territoires, et de toutes les initiatives individuelles.

Après plus de 327 millions d'euros mobilisés au service des entreprises régionales durant la période de confinement, 37 millions d'euros pour les acteurs culturels et 20 millions d'euros pour le soutien aux élèves infirmiers et aides-soignants, soit 384 millions d'euros au total, **la Région Hauts-de-France consacra près de 1,3 milliard d'euros à son plan de relance dans les 18 mois qui viennent.**

La discipline budgétaire qui a été retenue par la Région sous ce mandat, avec notamment des choix de dépenses qui ont permis d'économiser, entre 2016 et 2019, 302 millions d'euros, avec la diminution de dépenses induites par le confinement sur les transports, le fonctionnement des services et des lycées et le ralentissement de l'exécution d'opérations d'investissement par les partenaires cofinancés, permet à la Région de soutenir les acteurs économiques et de l'emploi de son territoire, en dépit du choc sur ses recettes fiscales qu'elle affronte dans cette crise.

Axe 1 – Un plan qui, pour sauver les emplois, veut consolider le tissu économique de la région et son industrie : Plus de 205 millions d'euros dont 45,5 millions de mesures nouvelles

La Région Hauts-de-France demande à l'Etat la mise en place dans chaque département et dans chaque bassin d'emploi, sous l'égide conjointe Etat/Région, de **cellules de veille et de suivi des entreprises en difficulté**, composées de tous les partenaires intéressés afin d'agir au plus tôt en accompagnement et soutien pour maintenir l'emploi et l'activité économique dans la région.

Outre cette coordination, le plan de relance régional vise à :

1 – Consolider les entreprises régionales pour les aider à amortir la crise

A – En soutenant la trésorerie des entreprises

Par la poursuite des moyens exceptionnels mis en œuvre durant le confinement et la mise en place du fonds COVID Relance Hauts-de-France en partenariat avec la Banque des Territoires, d'ores et déjà doté de 24 M€.

B – En faisant évoluer l'offre en fonds propres pour rendre l'endettement supportable

Avec notamment la mise en place du **Fonds REBOOST**, outil qui s'adressera aux PME connaissant des difficultés conjoncturelles, qui sera doté à terme de 30 M €, dont 5 M€ de la Région.

C – En appuyant et accompagnant les mutations managériales des entreprises

En complément de la mise en œuvre des plans de formation des entreprises, il s'agira de les accompagner dans le **déploiement du télétravail et du coworking**. Ce sont 4 M€ supplémentaires qui y seront consacrés.

D – En soutenant l'entrepreneuriat en aidant encore plus fortement les créateurs d'entreprises

Les **fonds d'amorçage et innovation** seront amplifiées avec un FIRA2 et un FINOVAM 2, qui seront dotés à terme de 55 M€ au total.

Les **start-up créées en Région** bénéficient d'une aide directe, le « contrat de création » mobilisé à 2,5 M€ par an. Ces start-up auront aussi un accès gratuit aux opérations collectives régionales (salons professionnels à l'international, missions de prospection, ...) et un accès gratuit aux formations dans le cadre du plan FORMATEX.

Par ailleurs, des **prêts d'honneur** avec un différé de remboursement pourront être accordés à la création d'entreprises, en direction des jeunes de moins de 30 ans et des demandeurs d'emplois répondant à certains critères à définir, par le prêt Jeune Initiative Incubation et le prêt Initiative Jeune.

E – En soutenant l'économie sociale et solidaire

Par la poursuite des dispositifs d'appui aux structures de l'ESS, le développement des clauses d'insertion et en créant un outil d'accompagnement conseil pour les entreprises de l'ESS (Booster ESS) en vue de les aider dans la relance de leur activité. 700 entreprises de l'ESS peuvent être accompagnées dans les prochains mois pour 3,6 M€ mobilisés.

2 – Accompagner la relance et la transformation des entreprises

Il s'agit d'aider les entreprises à engager les transformations nécessaires à l'évolution de leur modèle économique, via les leviers de l'innovation, de la performance industrielle dont le numérique, la digitalisation (en particulier pour les commerçants et artisans), dans la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle.

- En élargissant le champ d'intervention du **diagnostic industrie du futur**, avec un budget doublé et porté à 1,6 million d'euros par an.
- En **renforçant le soutien à l'investissement productif** des entreprises pour leur permettre d'opérer des investissements en lien avec les technologies liées à l'industrie du futur (gestion des données et intelligence artificielle, maintenance, fabrication additive, ...), avec un budget porté à 5 M€ contre 1 M€ aujourd'hui.
- En doublant les crédits consacrés à **l'appel à projets Industrie du futur**, qui accompagne des projets innovants de transformation industrielle, qui passera à 3,2 M€.
- En élargissant le périmètre du **dispositif Booster TPE** pour passer de 1 800 à 3 000 TPE accompagnées et en intégrant la transformation digitale, la stratégie commerciale et l'adaptation aux conditions sanitaires. Cela concerne aussi l'artisanat et le commerce.
- En **doublant l'aide régionale à la réhabilitation des points de vente** dans le cadre de la redynamisation des centres villes, jusqu'à la fin 2020, portant à 40 % la prise en charge régionale des travaux.
- En renforçant les dispositifs existants pour **soutenir massivement et rapidement les TPE et PME dans la digitalisation** : 1 M€ supplémentaires pour Booster-TPE-Digital, 600 000 € supplémentaires pour INAC, création de deux dispositifs identiques pour les PME dotés respectivement de 2 M€ par an et 1 M€ par an.

3 – Accompagner les filières piliers régionales de l'identité régionale

Sans pour autant se désintéresser des autres filières industrielles, la Région doit identifier celles qui revêtent un caractère stratégique, de manière à ce que ces filières deviennent des marqueurs de l'image de la Région. L'acte 2 du plan de relance comportera les actions spécifiques.

Néanmoins, l'acte 1 intègre déjà des actions en direction de la **profession agricole et de la filière pêche**.

A – En soutenant la profession agricole

Il s'agit d'augmenter le soutien aux filières en crise (pommes de terre, lait, ...) et la consommation de produits locaux notamment par la mise en place des plateformes en ligne d'achats de produits locaux, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Le plan régional agroécologie donnera les moyens aux agriculteurs de transformer leur modèle de production vers plus de durabilité et de sobriété en consommation de ressources naturelles et d'intrants.

Les achats publics dans les lycées de la région permettront aussi de renforcer le soutien à la filière.

C'est au total 7,5 M€ qui accompagnent la création de valeur en agriculture régionale.

B – En soutenant la filière pêche

Par l'accompagnement aux investissements structurants dans le contexte de crise de la pêche côtière face au risque de Brexit sans accord. 3,75 M€ y seront consacrés.

4 – Encourager l'industrialisation et les relocalisations

Un plan volontariste et ciblé de prospection et d'accueil, mobilisant les équipes de la Région et de l'agence North France Invest (NFI), en partenariat avec le réseau Investir en Hauts-de-France va être mis en place.

En lien avec les territoires d'industrie et les territoires démonstrateurs engagés dans Rev3, la Région va procéder à **l'identification d'offres immobilières et foncières clefs en main** destinées aux activités industrielles. Elle accompagnera la mise en place de zones d'intérêt régional sur les secteurs en manque de fonciers disponibles, sur d'anciennes friches industrielles, en partenariat avec l'établissement public foncier.

Une **charte régionale de la co-traitance** sera négociée et partagée pour optimiser le recours aux savoir-faire régionaux tout en permettant aux sous-traitants de mieux faire valoir leurs compétences.

Une démarche de sensibilisation au **prêt de main d'œuvre** sera initiée par la Région.

Illustration majeure, de la volonté de la Région Hauts-de-France de se positionner sur des localisations stratégiques liées à la souveraineté économique nationale et européenne, le projet ACC (automotive cells company) ou plus communément appelé « **Airbus de la batterie** ». La Région engage 80 millions d'euros dès 2020 et entraîne l'engagement de 41 millions d'euros des structures intercommunales concernées pour accueillir à Douvrin, au sein d'une emprise PSA, la plus grosse unité de production de batterie en Europe. Cette « gigafactory » aurait une capacité de production de 24 GWh par an. Le montant total de l'investissement est estimé à 2,2 milliards d'euros. Le début de la production industrielle pour l'automobile est prévu en 2023 et le commencement des travaux de construction du site est prévu dès 2021.

Enfin, il est demandé à l'Etat de pouvoir **expérimenter la mise en place d'un mécanisme d'exonération temporaire de la part régionale relative à la CVAE**, sur l'ensemble du périmètre régional.

5 – Amplifier la recherche pour développer les filières stratégiques

Un dispositif conjoint avec l'Agence Nationale Recherche, cofinancé à hauteur de 1 M€ de part et d'autre, sur le soutien à des projets de recherche, dans le cadre d'un **appel à projets Résilience Hauts-de-France** va être engagé, pour tirer les conséquences de la crise sanitaire et de ses impacts, en associant les acteurs de la recherche, de l'innovation et les acteurs socio-économiques.

Axe 2 – Un plan de relance qui amplifie la dynamique Troisième Révolution Industrielle pour une économie régionale décarbonée et résiliente : 85 millions d'euros

Un nouveau type de fonds destiné à financer de grands projets Rev3 qui nécessitent des modalités de financement complétant les solutions existantes sera proposé d'ici la fin de l'année. Il rassemblera des contributeurs publics et privés, nationaux et internationaux.

1 – Accompagner les entreprises et les filières dans les transitions économiques, écologiques.

Un **plan régional « économie circulaire »** afin de (re)localiser des activités grâce à la valorisation de nos ressources, mais aussi d'améliorer la compétitivité et la résilience des entreprises par la maîtrise de leurs

ressources matières et leur accessibilité sera lancé d'ici la fin de l'année. Cela permettra à la région Hauts-de-France de prendre le leadership français de la circularité sur certaines filières (textile en version mode circulaire, traitement et valorisation des plastiques, terres rares et métaux stratégiques (zinc, aluminium, acier...), sédiments, bâtiment sur la valorisation des déchets de déconstruction.

Un **plan « CO2 et industrie »** sera adopté, pour accompagner les entreprises de la Région qui s'engage dans une ambition forte de décarbonation de l'économie, en lien notamment avec le nouveau « Fonds de transition juste » européen disponible à partir de 2021.

2 – Développer les énergies alternatives

La Région apportera une solution de financement complémentaire aux aides nationales pour financer le **surcoût des véhicules hydrogène** par rapport aux véhicules à moteur thermique en ciblant prioritairement les flottes d'entreprises et de collectivités.

Un nouvel **appel à projets sera lancé pour des centrales solaires photovoltaïques** en autoconsommation d'une puissance de 250 à 500 kWc, qui vise particulièrement les bâtiments d'entreprises industrielles et tertiaires. L'objectif est de sélectionner une dizaine de projets dès le dernier semestre 2020. La Région accompagne, notamment au travers de la SEM Energie Hauts-de-France (participations au capital), une dynamique d'installations de centrales solaires sur grandes surfaces (base militaire de Creil, Niergnies, Laon...).

3 – Poursuivre la réhabilitation énergétique des logements

Avec l'objectif de réhabiliter 63 000 logements par an, la Région va agir via le programme régional pour l'efficacité énergétique et notamment la régie régionale du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) bénéficiant de la garantie de la BEI, mais aussi l'aide à la rénovation énergétique du logement (AREL). Près de 250 M€ de travaux peuvent être induits par ces dispositifs en soutien aux artisans régionaux.

Axe 3 – Un plan de relance pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise : 482 millions d'euros

1 – Les jeunes

A – Poursuivre le soutien à la première ligne sur le CV

La Région s'engage à atteindre **1300 à 1500 stagiaires accueillis** en année pleine à la Région.

B – Accompagner les jeunes dans leur orientation professionnelle

Avec Proch'Orientation, des rencontres entre les entreprises des secteurs en tension et les jeunes seront organisées durant l'été, dans les lycées professionnels ouverts et les CFA.

C – Relancer l'accueil des apprentis

La Région va ouvrir un site internet permettant de faire le lien entre les appétences du jeune, les formations existantes en région, les offres de contrats d'apprentissage, les initiatives locales de rapprochement offres/demandes et les services disponibles (transport, logement, ...).

La **capacité d'accueil en sas préparatoires à l'apprentissage va être augmentée** en mobilisant de l'IEJ-FSE.

Le **dispositif reprise des apprentis va être adapté** et les aides régionales actuelles destinées aux apprentis élargies aux jeunes en rupture de contrat d'apprentissage et qui sont maintenus dans le CFA.

Enfin, les apprentis diplômés envisageant la création d'une entreprise seront éligibles au prêt d'honneur à la création d'entreprise qui va être mis en place.

D – Accompagner les étudiants dans leur qualification

Une **aide financière au logement pour les familles d'étudiant** sera mise en place au 1^{er} janvier 2021 pour les étudiants dont la scolarité en enseignement supérieur est loin de leur foyer familial, pour un montant de 2,75 M€.

2 – Les familles

A – En développant nos actions de formation

L'action de la Région, renforcée par l'Etat, porte l'effort de prise en charge de la formation à plus de 385 M€ en 2020, 387 M€ en 2021. Un effort sera réalisé pour **développer les capacités d'innovation en matière de formation professionnelle** pour proposer de nouvelles modalités pédagogiques, accentuer le déploiement de la formation à distance ou de la formation hybride.

Des **partenariats seront passés avec les CFA** pour permettre la formation des demandeurs d'emploi si l'appareil de formation n'est pas en mesure d'absorber les flux de nouveaux entrants.

Le **déploiement régional du Pass numérique** va favoriser la e-inclusion et la qualification des structures de médiation numérique, sur le modèle de l'expérimentation lancée en Sambre-Avesnois-Thiérache. 66 000 Pass numériques supplémentaires seront déployés.

B – Renforcer les actions et les équipes de Proch'Emploi

C- De nouveaux dispositifs pour l'emploi

Il s'agit **d'inciter les entreprises à embaucher des jeunes sortant d'études** ou du programme régional de formation, en CDD 6 mois ou CDI. En l'absence de nouveaux dispositifs nationaux, un dispositif sera mis en place pour aider l'entreprise à hauteur de 2 000 € (1 000 € par mois pendant 2 mois)..

L'expérimentation du Contrat emploi confiance, dit Cattelot, pourra être renforcée, dès lors que les modalités de cofinancement avec les intercommunalités auront été définies.

D – Aides à la mobilité et à la garde d'enfants

Les **règles d'attribution du prêt de véhicule à 2 € par jour seront assouplies** pour permettre ce prêt dès lors que le contrat ou la convention de stage est d'un mois.

E – Stabilité des tarifs appliqués par la Région Hauts-de-France

Les tarifs des cantines et des TER sont gelés et la gratuité des transports scolaires est assurée pour tous les élèves des Hauts-de-France. Cela représente une dépense de 7,25 M€.

Axe 4 – Un plan de relance qui, par l'investissement public, renforce la cohésion territoriale régionale: près de 470 millions d'euros hors infrastructures de transport et rénovation urbaine

1 – Poursuivre le soutien aux projets de territoires et donc au BTP

L'enveloppe destinée au soutien de la **restauration du patrimoine rural et du patrimoine protégé** est portée à 6,5 M€.

2 – Financer des projets de mobilités à forts impacts économiques et pour l'emploi

A – Le Canal Seine Nord Europe

Pour rappel, ce sont 382 M€ qui sont mobilisés par la Région.

B – Les ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

La **réalisation des ports intérieurs va être accélérée** pour viser leur ouverture avant la mise en eau du canal Seine Nord Europe. Le programme d'études de définition et de conception est lancé.

C – Les infrastructures de transports

Par la poursuite des engagements du volet mobilité du Contrat de plan Etat/Région, mais aussi par la mise en place des règles de financement pour le **réseau routier d'intérêt régional** (RRIR) défini avec les Départements.

3 – Engager de nouveaux chantiers dans le cadre du plan d'investissement de la Région Hauts-de-France

341 M€ sont prévus sur les 18 mois qui viennent pour les **travaux dans les lycées, les ports et le patrimoine régional**.

4 – Soutenir la commande publique pour favoriser l'accès des entreprises

La Région va maintenir **l'avance à 30 % sans garantie et caution** pour le titulaire du contrat. La **retenue de garantie au titre du parfait achèvement sera limitée à 2 %**. L'allotissement est généralisé. Les modalités de réponse des entreprises aux marchés seront allégées.

Axe 5 – Un plan de relance qui renforce l'attractivité régionale au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires : Près de 34 millions d'euros

1 – En renforçant nos potentiels en santé

Il s'agit de soutenir les projets de recherche en santé, notamment via **l'appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France »**, doté de 2 M€.

La Région va renforcer son soutien au maintien des professionnels de santé en région, en généralisant le **soutien à la fidélisation des jeunes professionnels paramédicaux** en établissement de soin et en ouvrant plus de place en formation initiale dans le sanitaire, notamment les métiers impactés par la crise COVID 19.

Enfin, la Région **financera des équipements sanitaires innovants**, de soins ou de diagnostics des établissements hospitaliers, sur des projets emblématiques et contribuant à l'excellence médicale et scientifique. 2 M€ y seront consacrés dès à présent.

2 – En accompagnant les quartiers d'été

Notamment en assouplissant les conditions posées pour la réalisation de ces opérations, compte tenu du contexte sanitaire.

3 – En soutenant les acteurs culturels

En complément des premières dispositions exceptionnelles délibérées, représentant un impact de 37 M€ pour la culture, une concertation est en cours avec le monde de la Culture pour aboutir à un plan d'actions complémentaires pour l'acte 2 du plan de relance.

4 – En soutenant les acteurs du sport

En complément des premières dispositions exceptionnelles déjà en place, de nouvelles mesures d'urgence seront mises en place au profit des clubs professionnels, de centres de formation et de clubs de haut niveau. 63 clubs de haut niveau sont concernés pour 5,4 M€ de subventions de la Région.

5 – En soutenant les acteurs du tourisme

Outre le plan d'action global arrêté avec la profession, le CRTC et la plateforme des organismes de tourisme, **15 000 chèques vacances de 200 €** par foyer bénéficiaires seront distribués durant l'été pour les foyers de la région dont l'un des membres a poursuivi son activité professionnelle en présentiel durant le confinement et n'a

bénéficié d'aucune prime de son employeur à ce titre. Ce sont 1,5 M€ de crédits régionaux qui assureront le financement, l'Etat s'engageant sur la même somme.

Enfin, **l'opération ETER** est poursuivie tout l'été, avec 200 000 billets commercialisés dès le 6 juillet, pour un coût pour la Région de 1,5 M€.

6 – En soutenant les associations de solidarité

En soutenant financièrement les grandes structures agréées (Banque alimentaire, Secours populaire, Croix rouge, Restos du cœur..) afin de consolider les stocks de denrées alimentaires pour les mois à venir.